

Les chiffres de la profession d'avocat en 2014

Au 1er janvier 2014 on dénombrait en France 60 223 avocats qui se répartissent sur 161 barreaux. La densité varie fortement d'un barreau à l'autre. Le seul barreau de Paris comporte 41% des avocats et a contribué pour 44% à la croissance en France sur le dernier exercice (+ 884 avocats).

Les modes d'exercice paraissent relativement stables, en 2014 :

- 36,2% des avocats exerçaient sous forme individuelle contre 34,1% dix ans plus tôt.
- 29,2% exerçaient comme collaborateurs contre 28,3% en 2004.
- 29,2% étaient associés alors qu'ils étaient 29,6% dix ans auparavant.

Une petite évolution se dessine :

- 5,3% exerçaient en 2014 en tant que salariés non associés quand ils étaient 8% dix ans plus tôt.

Sur le plan des revenus, l'ensemble du Barreau a des revenus cumulés atteignant 4,167 milliards d'euros en 2012. Il y a toujours un décalage entre le moment où les revenus sont perçus et le moment où ils peuvent être connus.

Cette année-là, le revenu annuel moyen de la profession s'est établi à 75 810 €, le revenu médian s'étant élevé à 45 718 €. En dix ans le revenu annuel moyen a progressé de 22% en euros constants ce qui correspond à une augmentation de 2% en euros constants. A noter qu'il s'agit d'une estimation globale qui ne traduit pas des variations significatives selon les individus.

En matière d'aide juridictionnelle, en 2014, 791 448 missions de base et 71 731 missions majorées ont été effectuées par des avocats ce qui correspond à 10 millions d'unités de valeur.

Dans ce cadre 26 174 avocats ont été rétribués au moins une fois par l'aide juridictionnelle, soit 41,5 % des avocats.

En dix ans le nombre de missions de base à l'aide juridictionnelle a augmenté de 9% et le nombre d'unités de valeur de 5,2%.

Ces chiffres ont été mis à jour par l'Observatoire du Conseil National des Barreaux sur la base des derniers chiffres qui ont pu être communiqués par la CNBF (Caisse Nationale des Barreau Français).